



HAL
open science

LES FLUX MIGRATOIRES EN MÉDITERRANÉE

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LES FLUX MIGRATOIRES EN MÉDITERRANÉE. Vincent Moriniaux. La Méditerranée, Editions du Temps, pp.192-223, 2001, 2-84274-177-3. 10.13140/2.1.4318.8003 . halshs-01114227

HAL Id: halshs-01114227

<https://shs.hal.science/halshs-01114227>

Submitted on 8 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les flux migratoires en Méditerranée

Gérard-François Dumont

Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne.

Comme les autres mers intercontinentales, la Méditerranée offre à la fois des frontières et des portes. Frontière dans le passé pour la civilisation sumérienne ou l'Égypte des pharaons, frontière actuelle pour des États, elle ouvre également des portes facilitant les échanges économiques, culturels et humains. Aujourd'hui, grâce aux nouveaux moyens de transport aérien et maritime et à leur rapidité accrue, la Méditerranée paraît pouvoir exercer plus que jamais un rôle de pont jeté entre trois continents. Elle représente de moins en moins cet obstacle physique que redoutaient les Anciens, surtout pendant les périodes hivernales, et facilite en conséquence les déplacements de population.

Toute analyse de flux migratoires nécessite une remarque préalable. La fiabilité des estimations relatives aux migrations internationales est relative en raison de la modicité des données ou de modalités de collecte souvent défectueuses. Même dans les pays publiant des statistiques migratoires annuelles apparemment complètes, ce qui n'est pas le cas de la France, celles-ci sont souvent des indications, des ordres de grandeur, et ont sans doute davantage de valeur relative que de valeur absolue. En outre, leur qualité est inégale et non parfaitement comparable compte tenu de la diversité des méthodes employées. Afin de pallier ces difficultés, la mesure du nombre d'étrangers dans un pays, comme moyen indirect de considérer l'impact des migrations internationales, est souvent utilisée. Mais cette donnée repose presque toujours sur des renseignements partiels, comme l'attestent les opérations périodiques de régularisation d'étrangers clandestins dans plusieurs pays européens. En fait, la précision des chiffres donnés sur les migrations internationales par certains instituts statistiques nationaux ne signifie pas qu'il convient de les considérer comme exacts : par exemple, en France, le nombre d'étrangers indiqués dans les résultats du recensement repose sur un mode déclaratif¹ ; il ne peut être exclu des

1. Gérard-François Dumont, *Démographie*, Paris, Dunod, 1992.

erreurs involontaires de déclaration, compte tenu notamment de la complexité du Code de la nationalité française.

Malgré les insuffisances précisées ci-dessus, traiter la question des flux migratoires en Méditerranée nécessite de s'appuyer sur les statistiques disponibles, et appelle trois autres précisions. D'abord, qu'est-ce qu'un flux migratoire ? Cette expression peut recouvrir des réalités fort différentes, selon que l'on considère des migrations temporaires ou des migrations définitives. Parmi les premières, certaines peuvent être de courte durée comme les migrations saisonnières de travail, principalement dans l'agriculture, dans les activités touristiques ou encore dans des missions humanitaires. Mais d'autres migrations temporaires se prolongent plusieurs années, comme certains types de migrations économiques, correspondant à la durée de réalisation d'un grand chantier (équipements sportifs, ligne ferroviaire, gare, nouvel aéroport...), ou de migrations politiques suspendues au retour de conditions politiques stabilisées dans le pays de départ. Dans d'autres cas, le migrant lui-même pense s'installer pour une période courte, puis des événements extérieurs, comme des changements de réglementation ou des décisions de lien familial, peuvent modifier le projet initial, et la migration temporaire devient définitive.

Les migrations définitives se distinguent des migrations temporaires dans la mesure où elles signifient théoriquement que le migrant n'envisage plus de passer de frontières en déplaçant son domicile avant plusieurs années. Mais elles peuvent, comme exposé ci-dessus, prendre la suite d'une migration *a priori* temporaire. Dans ce chapitre, nous examinerons les migrations internationales supposant le passage de la frontière d'un État, inventoriées comme n'ayant pas un caractère temporaire dans les statistiques des différents pays, c'est-à-dire en général des migrations d'une durée supérieure à un an.

Deuxième question, qu'entendre par Méditerranée ? De nombreuses définitions sont possibles selon des critères culturels, économiques, environnementaux... Retenons une définition à la fois géographique et politico-administrative en considérant l'ensemble des États riverains de la Méditerranée. Ce choix n'est guère discutable pour des îles comme Chypre ou Malte ou pour des États comme la Tunisie ou la Grèce, bordés d'une longue façade maritime. En revanche, on pourrait s'étonner des conséquences de ce choix dans la mesure où cette définition inclut des régions du nord de la France, comme la Lorraine, ou du nord de l'Italie, comme la Lombardie, ou de l'est de la Turquie, comme les régions à majorité kurde, qui semblent n'avoir rien de méditerranéen. La réalité est différente. Depuis un siècle, les flux migratoires de la Lorraine, dans le sens de l'immigration ou de l'émigration, sont très dépendants de la Méditerranée. Il en est de même en Lombardie, surtout pour l'immigration, et dans les régions kurdes, surtout pour l'émi-

gration. De même, le « pont » offert par la Méditerranée exerce un rôle important dans l'émigration du sud marocain ou du sud tunisien. En outre, étudier les flux migratoires en Méditerranée nécessite parfois d'examiner l'émigration méditerranéenne vers des pays non méditerranéens.

En troisième lieu, il convient de préciser la perspective historique de l'analyse, c'est-à-dire la période et la durée étudiée. En démographie, la période élémentaire d'analyse n'est ni le mois, ni l'année, mais le temps qui sépare les enfants d'une génération des parents qui les ont engendrés, soit environ une trentaine d'années. Concernant les flux migratoires, cette règle a toute sa valeur, par exemple lorsqu'il s'agit de mesurer les effets des migrations sur le mouvement naturel. Cependant les variations annuelles des flux migratoires peuvent être beaucoup plus intenses que celles du mouvement naturel. Leur compréhension suppose néanmoins une logique de longue durée. En effet, nombre de migrants sont d'abord des migrants temporaires ou des migrants de transit. Il faut du temps pour s'assurer qu'une migration temporaire s'est ou non transformée en une migration définitive. De même, il faut du temps pour savoir si le lieu de transit, considéré originellement ou non comme tel par le migrant, ne devient pas un lieu de domicile, ou quelle est la région définitive de fin de la migration. En outre, le caractère réticulaire de nombreuses migrations actuelles s'explique par les réseaux mis en place antérieurement. Pour étudier les flux en Méditerranée au tournant du millénaire, il convient de considérer une longue durée.

L'analyse des flux migratoires en Méditerranée porte donc sur des mouvements de population entre les pays riverains de la Méditerranée, s'effectuant par le passage d'une ou plusieurs frontières, et répertoriés dans les statistiques comme faisant partie du mouvement migratoire international « permanent ». Ce qui exclut par exemple les flux touristiques, les flux du travail saisonnier... Leur compréhension exige de considérer le temps long spécifique à la science de la population.

Dans les années 1970 et suivantes, les flux migratoires en Méditerranée se sont considérablement modifiés dans leur contenu et en raison du retournement migratoire de plusieurs pays de l'Europe méditerranéenne. Un nouveau cycle historique s'est donc enclenché avec la familiarisation de certains flux, le changement de nature migratoire de certains pays, et de nouvelles migrations nées des suites de l'implosion soviétique. Les nouvelles logiques migratoires s'exerçant dans les années 1990 et à l'orée du XXI^e siècle méritent un examen géographique détaillé dans leurs divers aspects intracontinentaux et intercontinentaux. Dans ce dessein, seront utilisés les découpages géographiques des statistiques des Nations Unies, distinguant les pays méditerranéens de l'Europe (soit, de l'ouest à l'est, Espagne, France, Italie,

Malte, Slovénie, Croatie, Albanie et Grèce), ceux de l'Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, et Égypte), et ceux de l'Asie (Turquie, Chypre, Syrie, Liban, Israël, et Territoires palestiniens).

Mais les flux actuels sont partiellement les conséquences des champs nés de l'histoire migratoire qu'il convient d'abord d'analyser.

Les principaux champs de l'héritage migratoire

Ces champs se sont établis au XIX^e siècle et dans le premier tiers du XX^e siècle sous forme de flux discontinus, avant de nouveaux développements pendant les Trente Glorieuses et la décolonisation.

Des flux discontinus

La Méditerranée est souvent présentée comme un grand carrefour de l'histoire, des religions, des cultures, et des civilisations, générant en conséquence tout au long des temps des flux migratoires. Il est vrai que la Méditerranée n'a pas attendu les transports aériens et les navires à moteur puissant pour exercer un rôle de pont. Mais la réalité est nettement différente. Ce carrefour s'est trouvé beaucoup utilisé à certaines périodes de l'histoire et délaissé à d'autres. Loin d'être linéaire, son histoire se présente comme une incessante opposition entre une fonction de frontière et celle de trait d'union, entre un espace conflictuel et un espace d'échanges.

En particulier, s'opposent des époques où les échanges interméditerranéens ont été facilités, notamment lorsque la Méditerranée était une *mare nostrum*, et d'autres temps où elle était plutôt une *mare clausum*. Pendant les premières périodes, comme lors de l'apogée de l'Empire romain, les mouvements migratoires sont nombreux. En revanche, pendant les secondes périodes, comme après la chute de l'Empire romain, l'appauvrissement des populations et le développement de l'insécurité maritime et terrestre minorent considérablement les flux migratoires méditerranéens. Leur intensité est assez dépendante des dynamiques démographiques. L'essor démographique de l'Empire romain, et les besoins de main-d'œuvre entraînent de nombreux brassages de populations. En revanche, pendant les siècles durant lesquels l'Afrique du Nord connaît une stagnation démographique, elle demeure largement à l'écart des flux migratoires en Méditerranée.

Les champs migratoires ouverts par la colonisation

Au XIX^e siècle, la Méditerranée devient à son tour, après les océans, une voie de la colonisation européenne, ce qui provoque différentes vagues migratoires. L'espace migratoire naissant se développe d'abord

dans un sens Nord-Sud : les causes en sont le souci d'exploiter les territoires des rives Sud, et certains conflits politiques (guerre de 1870). Au début du XIX^e siècle, le développement industriel de l'Europe, et tout particulièrement de la France, finit par trouver insupportables les raids des pirates en Méditerranée, et la rétention par ces derniers de captifs européens. Après différentes expéditions pour les libérer, la France s'empare d'Alger en 1830, pour mettre fin aux exactions. À cette date, la France compte 33 millions d'habitants et les territoires correspondant à l'Algérie actuelle moins de 2 millions. Vue de France, l'Algérie ne recèle pas *a priori* d'avantages économiques, au contraire des colonies tropicales. Mais Bugeaud, nommé gouverneur général en 1840, d'abord sceptique, est converti par l'Algérie et le fait savoir : contrairement aux croyances métropolitaines, ce pays n'est ni stérile ni mortel pour les Européens. Mais il faut pour cela entreprendre de grands travaux, d'abord dans la Mitidja : drainages et aménagements, assèchement de marais, dont la réalisation attire une première vague migratoire venue de France.

Après 1870, une nouvelle vague migratoire arrive en Algérie avec des Alsaciens qui fuient l'occupation de leur région par le Reich. En 1896, le recensement décompte en Algérie 578 000 Européens, dont 318 000 Français, et 3 781 000 musulmans. Les autres immigrants sont pour l'essentiel originaires d'Espagne, d'Italie ou de Malte. En dépit des origines géographiques souvent périphériques des immigrants, les différences entre eux s'estompent car le Code de la nationalité française attribue automatiquement cette nationalité aux enfants d'immigrants nés sur le sol algérien. Dès cette époque, l'Algérie présente une originalité démographique en Afrique septentrionale, car c'est le seul territoire connaissant une véritable immigration de peuplement, dont la présence se marque notamment par le développement de villes et la création de villages ruraux. En Tunisie et au Maroc, l'apport migratoire est nettement moins important et beaucoup moins diversifié : il s'agit d'une immigration essentiellement urbaine et d'exploitation économique. Quinze ans après l'instauration du Protectorat, en 1896, les Français résidant en Tunisie ne sont que 16 000, tandis que la population musulmane dépasse le million d'habitants.

Le XX^e siècle et les premières émigrations maghrébines

Dans la première moitié du XX^e siècle, l'immigration française et européenne s'accroît en Tunisie : on y décompte 46 000 Français au recensement de 1911 et 91 000 en 1931. Ce dernier chiffre équivaut à celui d'une autre immigration, celle des Italiens, 91 000 également en 1931 contre 88 000 en 1911.

Le Maroc, placé sous protectorat français en 1912, bénéficiant des compétences de Lyautey (Résident général de 1912 à 1916, puis de

1917 à 1925), soulève beaucoup d'espoir, mais en réalité, l'immigration européenne y est limitée par comparaison avec l'Algérie : on y compte 74 558 « Français européens » en 1926, quelques milliers d'Espagnols, 107 552 « Israélites » et 4 681 882 Musulmans¹.

Mais la principale caractéristique de la première moitié du XX^e siècle tient à deux importants flux migratoires ayant chacun pour destination la France, l'un provenant du Maghreb, l'autre d'Europe méridionale.

La colonisation qui a ouvert un champ migratoire dans le sens Nord-Sud finit également par déclencher un sens Sud-Nord. Une émigration de travail des musulmans du Maghreb vers la France commence, d'abord modérément, au début du XX^e siècle. Puis, pendant la guerre de 1914-1918, la France mobilise des Maghrébins et des Français d'Algérie aux côtés des Français métropolitains.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France se retrouve avec une population active réduite. D'une part, elle a perdu 1 350 000 morts par faits de guerre, parmi les jeunes générations d'actifs. D'autre part, des centaines de milliers de blessés, gazés, handicapés voient leur force de travail diminuée. Pour faire tourner l'économie française, le recours aux femmes s'est imposé dans l'industrie et les services. Mais certains emplois, dans les mines en particulier, ne leur sont guère accessibles. En conséquence, la France organise une importante immigration de travailleurs, principalement de Polonais, mais aussi de Maghrébins dans le Nord et en Lorraine. Avec la crise des années 1930, les flux Maghreb-France se tarissent.

Un second flux migratoire s'exerce dans le sens Europe méridionale-France. Depuis la fin du XIX^e siècle, des ouvriers agricoles originaires d'Espagne² viennent travailler en France du Sud, mouvement que renforcent les recrutements contractuels pendant la Première Guerre mondiale (225 000 au recensement de 1921). En 1929, les Espagnols représentent le tiers des ouvriers agricoles étrangers. La guerre civile 1936-1939 entraîne un exode massif de plus de 800 000 républicains issus de toutes les strates de la société espagnole.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le besoin d'immigrants renaît avec vigueur en France, d'où de nouveaux flux en Méditerranée.

-
1. Ces quatre catégories correspondent à celles distinguées dans les résultats du recensement de 1926. L'expression « Français européens » désigne les personnes résidant au Maroc, originaires de métropole ou d'autres pays européens, mais de nationalité française.
 2. Cf. par exemple Christiane Toujas-Pinède, *L'immigration étrangère en Quercy*, Toulouse, Privat, 1990.

Les flux diversifiés des Trente Glorieuses

En Europe occidentale, tout particulièrement en Allemagne et en France, la reconstruction consécutive à la Deuxième Guerre mondiale exige de la main-d'œuvre que la population active de ces pays ne peut fournir. Les principaux mouvements migratoires concernant la Méditerranée orientale sont liés à la question du Proche-Orient.

Les deux migrations de travail vers la France et la décolonisation

En France, les générations arrivant à l'âge de la vie active sont peu nombreuses en raison de la saignée démographique de la guerre de 1914-1918 et de comportements de faible fécondité constatés pendant l'entre-deux guerres¹. Deux flux méditerranéens se développent.

Le premier correspond à la renaissance du flux Maghreb-France constaté après la Première Guerre mondiale, mais avec une intensité beaucoup plus grande. Des années 1950 jusqu'à la moitié des années 1970, il s'agit, comme lors de l'entre-deux-guerres, essentiellement d'un système de noria, l'immigré maghrébin venant travailler quelques années avant de rejoindre sa famille, et laisser la place à un frère, à un cousin ou à un voisin.

Le second flux méditerranéen vers la France a pour origine des régions européennes les plus au Sud, en Espagne et en Italie. Par exemple, dans les années 1950 et 1960, l'émigration de travailleurs espagnols vers la France ne tarit pas (900 000 légaux entre 1964 et 1974) en provenance pour l'essentiel de régions méditerranéennes de l'Espagne (Valence, Murcie et Andalousie).

Puis la décolonisation provoque un flux inverse avec l'émigration politique des Européens du Maghreb. Ces flux se déroulent sur un temps court, mais avec une grande intensité. Les indépendances acquises, les Européens du Maghreb se sentent rejetés et souvent en proie à une insécurité croissante ; aussi la quasi-totalité quitte le Maghreb souvent dans des conditions éprouvantes : 200 000 Européens quittent le Maroc, 120 000 la Tunisie et plus de 800 000 l'Algérie. Dans ce dernier pays, les conditions de l'indépendance conduisent également au départ de nombreux Harkis, militaires indigènes d'Afrique du Nord qui servaient dans une milice supplétive aux côtés des Français, et de leur famille, menacés dans leur vie par les représailles décidées par le nouveau régime (malgré les garanties prévues par les accords d'Évian et les promesses initiales de pardon des nationalistes). Environ 100 000 parviennent à rejoindre la métropole française.

1. Gérard-François Dumont, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

De même que la France est à l'origine de l'émigration maghrébine, l'Allemagne fait plus tardivement de la Turquie un important pays d'émigration.

L'espace migratoire turc

Dans l'Allemagne de l'après-guerre, même si la pyramide des âges n'est pas autant déséquilibrée qu'en France, la ressource humaine est insuffisante, d'autant que les besoins de reconstruction après les bombardements de la guerre sont considérables. Dans les années 1950, l'Allemagne de l'Ouest bénéficie de l'arrivée de main-d'œuvre avec les immigrés venant de l'Allemagne de l'Est passée sous contrôle soviétique. Au total, la République fédérale (Allemagne de l'Ouest) accueille un afflux considérable de réfugiés, victimes des rectifications de frontière ou fuyant le communisme : treize millions entre 1949 et 1961.

Le mur de Berlin construit en 1961, verrouillant le rideau de fer qui s'étend tout le long de la frontière des pays du pacte de Varsovie, tarit cette source de migration. Or l'économie allemande a toujours besoin de travailleurs supplémentaires. Pour entretenir son expansion, elle fait alors largement appel à des ressortissants de pays méditerranéens venant essentiellement de Turquie et de Yougoslavie, accessoirement de Grèce. Cette migration est typiquement une migration de travailleurs, en principe temporaire, comme le révèle le terme de *Gastarbeiter*, travailleurs-invités, employé pour les désigner.

La Turquie fait officiellement son entrée sur le marché des travailleurs migrants en signant en 1961 avec l'Allemagne un accord bilatéral pour le recrutement de main-d'œuvre. Puis elle signe des accords bilatéraux analogues spécifiant les conditions générales de recrutement d'emploi et de salaires avec l'Autriche, les Pays-Bas et la Belgique en 1964, avec la France en 1965, et avec la Suède et l'Australie en 1967. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution turque de 1961, le premier plan quinquennal 1961-1967 de la Turquie considère que « l'exportation de la main-d'œuvre excédentaire » est un aspect de la politique de développement ; elle limiterait le chômage, voire le ferait baisser directement par le départ d'actifs et indirectement en faisant rentrer des capitaux par les envois de fonds des travailleurs expatriés, capitaux créateurs d'activités en Turquie. Du milieu des années 1960 au début des années 1970, l'émigration de travailleurs turcs est particulièrement intense.

La Grèce connaît un comportement migratoire semblable avec une émigration qui se dirige essentiellement vers la RFA (637 000 personnes de 1960 à 1977).

Pendant les Trente Glorieuses, la Méditerranée africaine et asiatique jouent donc le rôle de fournisseur de main-d'œuvre pour le pays

méditerranéen alors le plus peuplé, la France, et pour divers autres pays européens. Du côté de la Méditerranée moyen-orientale, la migration politique prédomine.

De multiples vagues migratoires politiques

Outre les champs migratoires précédents, les décennies postérieures à la Deuxième Guerre mondiale donnent une grande importance aux flux migratoires liés au Proche-Orient. La première vague migratoire juive vers le Proche-Orient est en fait bien antérieure à la création de l'État d'Israël et correspond à l'espoir caressé depuis la destruction de Jérusalem par Titus en 70. Depuis cette année 70, le peuple juif, dispersé dans le monde, entretient cet espoir : « L'an prochain à Jérusalem ». Dans le dessein de créer un foyer national sur la terre des ancêtres, une première émigration vers l'actuel territoire d'Israël commence à la fin du XIX^e siècle. En 1896, Theodor Herzl publie l'*État juif*, affirmant l'existence d'une nation juive et la nécessité pour celle-ci de retrouver une patrie. Il fonde le sionisme, mouvement national juif d'inspiration religieuse, dont le but est le retour des Juifs en Palestine. Il réunit en 1897 à Bâle le premier congrès sioniste. En 1905, Chaïm Weizmann, qui deviendra en 1949 le premier président de l'État d'Israël, crée le Fonds national juif pour acheter des terres en Palestine.

L'émigration de retour s'amplifie et enregistre une deuxième vague migratoire après la déclaration Balfour de novembre 1917, qui affirme que « le gouvernement de Sa Majesté (britannique) envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui pourrait porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives en Palestine ». Ce texte revient à considérer comme licite la migration de retour des Juifs.

Une troisième vague migratoire des Juifs ayant survécu à la Shoah se déploie, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, vers le Proche-Orient. Puis une quatrième vague suit la création de l'État d'Israël le 14 mai 1948. Elle est accentuée par la politique des pays arabes vis-à-vis des populations juives y résidant généralement depuis plusieurs siècles. À l'heure des indépendances, la grande majorité des juifs d'Afrique septentrionale quitte le Maghreb compte tenu des nouvelles conditions politiques, y compris ceux du Maroc, malgré le souci du roi de les protéger. En Égypte, la décision de 1956 du président Nasser d'expulser les juifs contraint leur émigration vers des destinations très diverses, dont les pays d'Europe méditerranéenne et Israël. On estime le nombre de Juifs ayant quitté des pays méditerranéens pour Israël, pendant la période 1948-1975, aux chiffres suivants : 250 000 du Maroc, 75 000 de l'Égypte, 56 000 de la Tunisie, 35 000 de la Libye, 26 000 de la Syrie, 25 000 de la Turquie, 15 000 de l'Algérie,

et
les
so
pa

ni
ne

à
re:

les
au
me
un
un
les
ma

co
soi
sys
pa
de:
(E:
né:
gu

mi
cha

1. C
2. S

et 6 000 du Liban. Ces données ne sont que des indications car, dans les statistiques israéliennes de l'immigration, les noms des pays ne sont pas cités, puisque la censure israélienne interdit de nommer le pays de départ des bénéficiaires de la loi du retour.

Parallèlement à l'immigration vers Israël, les populations palestiniennes subissent de nombreux déplacements, dont certains concernent des pays méditerranéens, comme le Liban et la Syrie.

Tous ces champs migratoires antérieurs aux années 1970 concourent à façonner des réseaux expliquant en partie les migrations postérieures, qui s'inscrivent dans de nouvelles logiques migratoires¹.

Les nouvelles logiques migratoires

En particulier, avec la suspension de l'immigration et l'extension par les gouvernements européens des possibilités de regroupement familial au milieu des années 1970, les immigrations temporaires se transforment en immigrations permanentes. L'Algérie de Boumediène menace un moment d'y mettre fin, mais ce discours est en contradiction avec une réalité bien différente et qui devient de plus en plus prégnante : les difficultés du développement algérien, dans une moindre mesure marocain et tunisien, sont des facteurs d'émigration vers l'Hexagone.

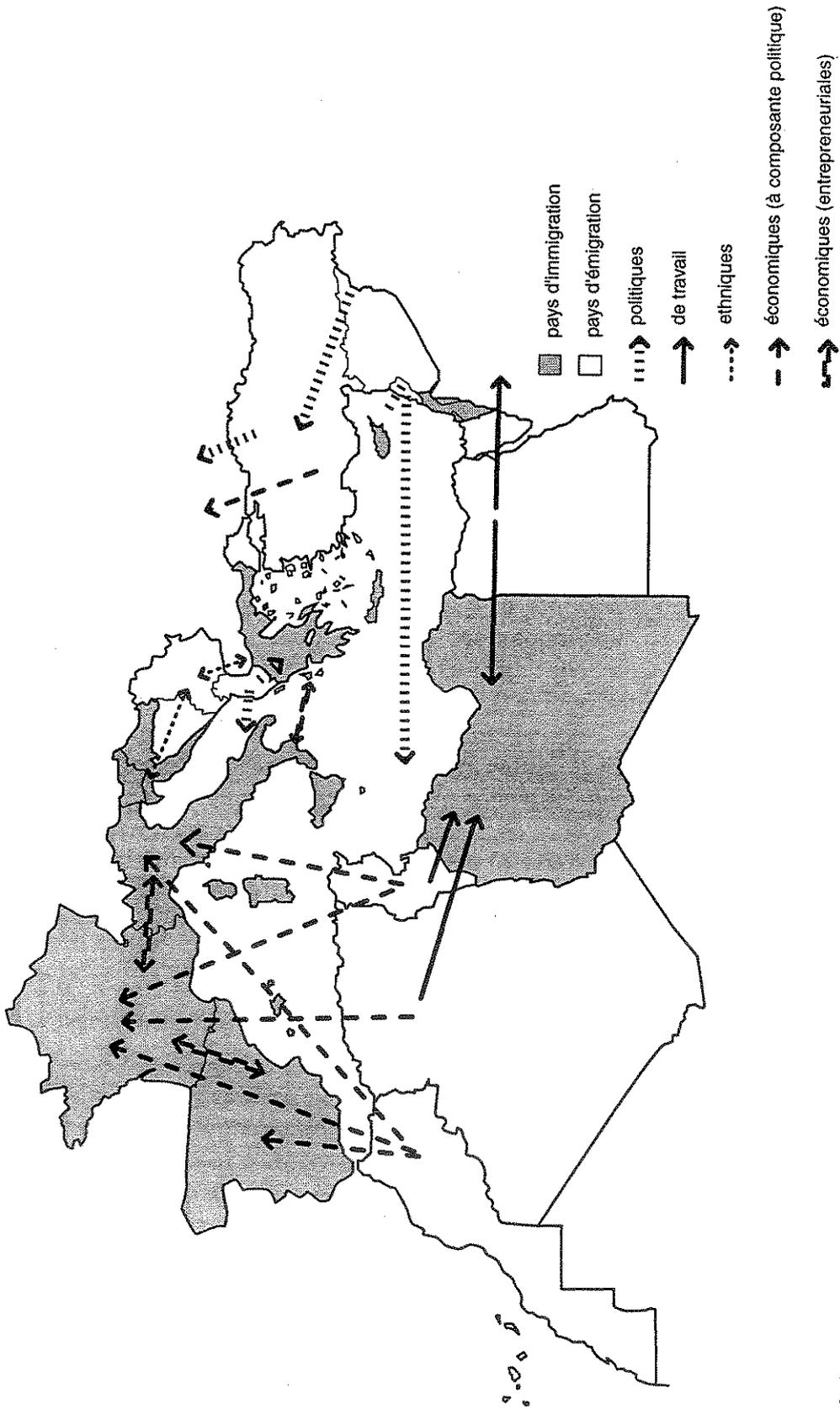
Les changements opérés à partir du milieu des années 1970 sont considérables : effets des mutations économiques du Nord sur les besoins de main-d'œuvre, substitution d'une migration permanente au système de noria, choc pétrolier qui encourage l'émigration de certains pays méditerranéens vers des pays riches en hydrocarbures, inversion des flux migratoires dans plusieurs pays européens méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce), contre-choc pétrolier de 1986, nouveaux flux nés de l'implosion des régimes communistes des Balkans, effets de la guerre du Golfe, généralisation de l'immigration clandestine².

Il faut considérer d'abord les migrations intracontinentales, puis les migrations intercontinentales qui s'inscrivent dans ces importants changements.

1. Gérard-François Dumont, *Les migrations internationales*, Paris, Sedes, 1995.

2. Sur ce dernier point, Cf. Sopemi, *Tendance des migrations internationales*, 1999, Paris, OCDE, 1999.

Figure 1 : Les flux migratoires en Méditerranée dans les années 1990



© Gérard-François Dumont

la
né

d'é
tic
en
no
po
gr
tro
ch
sic
ter
qu
Er
« l
me
me

ma
Sa
de
pé
l'É

de
de
flu
se
Pa
po
pr
mi

1.

Les flux intracontinentaux

La géographie méditerranéenne distingue trois espaces migratoires : la Méditerranée africaine, la Méditerranée asiatique et la Méditerranée européenne.

La Méditerranée africaine

Sur les cinq pays de la Méditerranée africaine, quatre sont des pays d'émigration et le cinquième un pays d'arrivée dans le cadre de migrations interafricaines. Ce pays d'immigration est la Libye, pays rentier en raison de l'importance de ses ressources en hydrocarbures. L'économie de ce pays peu peuplé offre un nombre d'emplois supérieur à la population active nationale. En effet, la Libye, et en particulier la grande région Tripolitaine, dispose d'importantes ressources : du pétrole et du gaz naturel, mais aussi du calcaire et d'autres types de roches et d'argile pouvant alimenter des industries diverses comme la sidérurgie, le ciment, la poterie, la céramique ou le verre. À cela s'ajoutent l'élevage et la pêche liée aux ressources maritimes. En conséquence, la Libye recourt aux services d'une main-d'œuvre étrangère. En outre, son besoin en travailleurs étrangers serait accentué par « l'inexistence d'un système judicieux capable d'exploiter convenablement la main-d'œuvre nationale » et par « l'inefficacité des programmes d'enseignement technique et professionnel¹ ».

La Libye est donc pour ses voisins, la Tunisie, l'Égypte et le Tchad, mais aussi pour des Algériens et des Marocains un bassin migratoire. Sa fonction d'attraction est pérenne même si l'utilisation comme otages des migrants de travail a donné lieu à des retours précipités lors des périodes de détérioration des relations politiques entre la Libye, l'Égypte ou la Tunisie.

La Méditerranée asiatique

Alors que les flux migratoires intracontinentaux des pays riverains de la Méditerranée africaine sont essentiellement économiques, ceux de la Méditerranée asiatique sont plutôt politiques. Deux ensembles de flux migratoires sont liés, le premier au conflit du Proche-Orient, le second à la question kurde. La région a enregistré une émigration de Palestiniens essentiellement vers la Jordanie et le Liban, dont la diaspora palestinienne est estimée à 400 000 réfugiés et descendants. Cette présence explique en partie la guerre libanaise (1974-1991) et les flux migratoires qu'elle a générés notamment vers Chypre. Puis l'installa-

1. Tantich Gomoa, « L'expansion industrielle dans la grande région Tripolitaine depuis la Révolution de septembre 1969 ». Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne, 1989.

tion de Syriens au Liban s'explique par la *pax syriana* officiellement instaurée par les accords de 1991.

Les échanges entre la Turquie et les autres pays méditerranéens asiatiques sont très limités, depuis que l'empire ottoman a disparu et peut-être également parce que les Turcs ne sont pas des Arabes. Mais des échanges migratoires se déroulent entre la Turquie et la Syrie dans les régions à majorité kurde, et dans la mesure où des kurdes de Syrie peuvent émigrer vers de grandes villes turques.

Les migrations intracontinentales de la Méditerranée asiatique sont donc fondamentalement liées aux évolutions politiques. En revanche, celles de la Méditerranée européenne se distinguent entre flux économiques et flux politiques.

La Méditerranée européenne

Les premiers s'expliquent principalement par la participation de quatre pays méditerranéens à l'intégration économique au sein de l'Union européenne, les seconds par l'implosion des régimes communistes des Balkans et par les guerres de l'ex-Yougoslavie.

Les migrations entre l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce ne sont pratiquement plus des migrations de pauvreté, mais au contraire des migrations entrepreneuriales¹. Le marché des entreprises s'élargissant géographiquement, son extension européenne suppose l'expatriation de cadres ou de techniciens, pour créer des filiales, organiser des établissements de production, développer des marchés... En outre, les actifs, selon leurs connaissances linguistiques, leurs attaches familiales, passent les frontières pour choisir leur lieu de travail.

On compte ainsi en France, selon le recensement de 1999, 162 000 personnes de nationalité espagnole et 201 000 de nationalité italienne, appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus variées. De même, en Espagne, résident 43 000 Français, 30 000 Italiens, et 1 000 Grecs, et en Italie 27 000 Français, 14 000 Espagnols et 13 000 Grecs².

Pour les États les plus peuplés de la Méditerranée européenne, les données migratoires bilatérales des dernières années du XX^e siècle mettent en évidence un solde migratoire positif en faveur de l'Italie et de l'Espagne et en défaveur de la France. Le développement économique des marchés espagnol et italien explique ce phénomène inverse de celui des années 1960.

1. Gérard-François Dumont, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2001.

2. *Évolution démographique récente en Europe 2000*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.

Figure 2 : Effectifs de population étrangère d'une nationalité méditerranéenne dans des pays de l'Union européenne

pays	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni
date	1.1.2000	1.1.2000	1.1.2000	RCP 1999	1.1.1998	1.1.1999	1.1.2000	1.1.1999
Pop. étrangère totale	7 343 591	897 110	801 329	3 263 186	165 444	1 116 394	651 532	2281 000
Pop. étrangère méditerranéenne	4 344 938	590 978	253 786	1 773 772	40 963	472 146	289 898	381 000
Afrique méditerranéenne	3 155	135 100	173 560	1 144 142	8 205	241 109	124 845	43 000
Algérie	537	8 313	9 943	477 482	216	9 985	917	14 000
Égypte	30	644	972	8 208	6 599	30 582	2 771	6 000
Libye	162		185		610	2 112	119	7 000
Maroc	1 698	121 984	161 870	504 096	444	147 783	119 726	13 000
Tunisie	728	4 159	590	154 356	336	50 647	1 312	3 000

pays	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni
Europe méditerranéenne	2 199 575	383 207	77 034	404 867	23 761	215 992	62 189	269 000
Albanie	12 107		204		6 128	93 601	345	7 000
Croatie	213 954	737	448	4 060	147	14 427	1 602	
France	107 191	107 240	43 265		5 094	27 302	12 524	86 000
Grèce	364 354	18 386	978	5 768	0	13 034	5 481	26 000
Italie	615 900	200 281	29 871	201 670	5 493		17 886	94 000
Malte	324		26		52	766	91	9 000
Slovénie	18 648	180	87	786	29	1 705	144	
Espagne	129 893	45 917		161 762	370	13 415	16 943	47 000
ex-Yougoslavie (a)	737 204	10 466	2 155	30 821	6 448	51 742	7 173	27 000

(a) Selon les pays, cette rubrique s'intitule « République fédérale de Yougoslavie » et « ex-Yougoslavie » (c'est-à-dire la Yougoslavie dont l'existence a cessé en 1991), comme en Allemagne et au Royaume-Uni, ou « République fédérale de Yougoslavie » (soit la Serbie, le Monténégro et le Kosovo) dans les six autres pays.

pays	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni
Asie méditerranéenne	2 142 208	72 671	3 192	224 763	8 997	15 045	102 864	69 000
<i>Chypre</i>	952	65	30		133	342	44	11 000
<i>Israël</i>	9 208	1 688	360	2 262	602	3 424	1 251	10 000
<i>Liban</i>	54 063	1 020	1 093	10 724	2 465	3 727	338	6 000
<i>Palestine</i>			201			31		
<i>Syrie</i>	24 421	715	1 010	3 728	2 587	2 237	543	
<i>Turquie</i>	2 053 564	69 183	498	208 049	3 210	5 284	100 688	42 000

Toutes ces données doivent être considérées au regard du droit de la nationalité et de son évolution dans chaque pays.

Les cases non remplies correspondent à des chiffres non renseignés dans les sources ou très faibles.

© Gérard-François Dumont - chiffres Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.

En Espagne, la fin du franquisme (1976) permet le retour d'Espagnols de la diaspora. Puis le véritable retournement migratoire s'effectue dans les années 1980. Il est symbolisé en 1991 par le changement de nom de la Direction générale de l'institut espagnol de l'émigration qui devient la Direction générale des migrations.

Les autres vagues migratoires internes à la Méditerranée européenne sont politiques. Elles sont déclenchées par l'éclatement de la Yougoslavie et par la fin du régime communiste albanais. Certes, la Slovénie et la Croatie n'étaient pas, avant 1991, complètement fermées aux migrations, surtout vers l'Allemagne, mais l'ouverture des frontières a modifié la donne.

Concernant la Slovénie, le système migratoire apparaît en première analyse hésitant, connaissant certaines années un solde migratoire positif (1995, 1999) et d'autres un solde migratoire négatif (1997, 1998), en fonction des flux avec certains territoires de l'ex-Yougoslavie (Croatie, Bosnie-Herzégovine et Serbie, dont la province autonome de Voïvodine). Mais, même en excluant les retours, principalement d'Allemagne, la Slovénie devient au tournant du siècle un pays d'accueil compte tenu de ses besoins de main-d'œuvre qu'elle satisfait en attirant des populations, notamment d'Europe orientale.

Le solde migratoire de la Croatie a été très négatif lors de la guerre avec la Serbie, suscitant une émigration de réfugiés dans divers pays de l'Union européenne, principalement l'Allemagne et l'Autriche, ainsi qu'en Suisse. Puis il est devenu positif.

Désormais, les principaux flux d'émigration des pays riverains de l'Adriatique proviennent d'Albanie et se dirigent essentiellement vers la Grèce et l'Italie. Officiellement, au 1^{er} janvier 1998, il n'y avait que 6 128 résidents albanais en Grèce¹. Les Grecs justifient la faiblesse de ce chiffre par leurs efforts pour renvoyer dans leur pays nombre d'Albanais (estimés par exemple à 736 100 pour la période allant de 1992 à février 1995). Néanmoins, la réalité serait différente et les Albanais formeraient aujourd'hui 10 % de la population active grecque, et plus de 300 000 résidents.

De même, la statistique italienne indique 93 601 Albanais en Italie au 1^{er} janvier 1999, mais le chiffre réel dépasserait les 150 000. 68 % des émigrés albanais² en Italie seraient clandestins, pourcentage élevé mais inférieur à celui de la Grèce.

Les flux migratoires intracontinentaux entre les pays riverains de la Méditerranée se distinguent donc selon leur nature : migrations de travail *stricto sensu* vers la Libye en Méditerranée africaine, migra-

1. *Idem.*

2. Ermelinda Meksi, « Immigration, évolution démographique et marché du travail : le cas de l'Albanie », *Actes de la conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1997.

tions politiques en Méditerranée asiatique, migrations économiques et politiques en Méditerranée européenne. De semblables diversités existent pour les flux intercontinentaux.

Les flux intercontinentaux

Ceux-ci recouvrent trois directions d'échange : entre l'Afrique et l'Asie, entre l'Afrique et l'Europe, et entre l'Asie et l'Europe, avec des différences d'intensité expliquant le caractère déséquilibré des paragraphes qui vont suivre.

Les flux interarabes

Les migrations entre la Méditerranée africaine et la Méditerranée asiatique sont en fait essentiellement des flux interarabes. En effet, les échanges migratoires de la Turquie avec la Méditerranée africaine sont quasiment nuls. Il en est de même des échanges entre les pays d'Afrique septentrionale et Israël, depuis que les populations juives de cette région d'Afrique ont presque entièrement émigré dans les années 1960.

Seuls subsistent entre les deux continents concernés des flux arabes, avec des Palestiniens venant fournir à la Libye une main-d'œuvre dont ce pays rentier a besoin. À certaines périodes, Khadafi a tenté de faire revenir en Palestine cette population pour exercer une plus grande pression sur Israël, mais une diaspora palestinienne en Libye subsiste, estimée à 24 000 en 1998, chiffre sans doute inférieur à la réalité.

Les flux Sud-Nord

Contrairement aux flux intercontinentaux précédents, ceux entre l'Afrique et l'Europe ont une grande intensité, l'émigration maghrébine étant polarisée par les pays méditerranéens de l'Union européenne. Depuis son changement de nature au milieu des années 1975, la migration est moins masculine et beaucoup plus familiale, et n'a jamais cessé, en raison de l'échec du développement en Algérie et de ses insuffisances dans certaines régions marocaines. Il en résulte que les foyers géographiques de l'émigration, assez typés à l'origine, sont devenus pérennes, compte tenu des réseaux migratoires mis en place.

Déjà l'émigration maghrébine de travail antérieure aux années 1970 privilégiait des zones précises. En Algérie, les massifs montagneux de Grande et de Petite Kabylie illustrent un système migratoire ancien : des régions assez denses sur des terres montagneuses en proie à l'érosion et où l'homme ne peut obtenir que de faibles ressources agricoles ; des villages perchés en haut des crêtes, localisation s'expliquant historiquement par un souci de sécurité et donc à l'écart des axes de communication. Mais, en même temps, ces régions sont composées d'une société très soudée sachant garder des liens forts et donc capable, en

conséquence, de mettre en place et faire fonctionner des filières migratoires. Depuis les années 1970, après les politiques françaises limitant l'immigration de travail, les migrations auraient pu s'amoinrir si la Kabylie s'était développée, mais il n'en a rien été : les richesses de la montagne kabyle (ressources diverses, potentiel touristique, y compris sports de neige) n'ont pas su être exploitées dans le contexte politique d'un gouvernement national apparemment inquiet face à l'identité régionale kabyle.

En conséquence, l'émigration kabyle vers la France se poursuit, tandis que l'espace migratoire algérien intense formé par la Kabylie s'est élargi, d'abord dans les hautes plaines constantinoises, puis dans l'ensemble du pays, car le système économique ne favorise pas l'esprit d'entreprise, tandis que la corruption s'est accentuée avec des normes réglementaires bureaucratiques et centralisées. Les nouveaux migrants des autres régions algériennes ont progressivement mis en place de nouveaux réseaux migratoires, désormais reliés à l'ensemble du territoire algérien.

Au Maroc, l'émigration vers la France naît dans les années 1910 dans un berceau historique correspondant à deux régions du Sud-Ouest marocain, puis à une région du Nord. La première, le Sous, peuplé par les Chleuhs, est la dépression du Maroc méridional enserrée entre les parties occidentales du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas. Les populations de cette région, aux prises avec l'aridité du milieu, ont acquis des comportements au travail très appréciés par les entreprises françaises face aux besoins de main-d'œuvre des Trente glorieuses. En outre, elles se sont révélées très compétentes dans les activités commerciales, au Maroc et en France, surtout après les licenciements dans les industries françaises. Les deux autres principales régions d'émigration marocaine sont les montagnes de l'Anti-Atlas, au sud du Sous, et le Rif oriental, au Nord, régions au milieu montagnard dont l'émigration prend de l'importance plus tardivement, à partir des années 1950.

En Tunisie, l'émigration est traditionnellement plus importante dans le Sud tunisien, où elle a débuté véritablement dans les années 1950 en raison des péripéties de l'indépendance : la fermeture des bases militaires françaises en Tunisie du Sud et celle de la frontière algérienne, pendant la guerre d'Algérie, suppriment des possibilités de travail ou d'activités. Même si, depuis, l'attitude migratoire du Sud tunisien s'est partiellement répandue dans d'autres régions tunisiennes, le Sud demeure le centre migratoire privilégié pour la France et l'Europe (et également vers le nord de la Tunisie).

Les migrants originaires de ces trois pays maghrébins ne cessent de conserver des contacts avec le pays d'origine. Ce maintien de liens forts se traduit par des transferts financiers, des échanges commerciaux, des retours à l'occasion des vacances estivales. Ainsi la migration in-

ternationale contribue-t-elle directement (par des envois financiers), ou indirectement, aux activités de plusieurs régions maghrébines.

Ces émigrations maghrébines vers les pays d'Europe méditerranéenne ont longtemps privilégié presque exclusivement l'ancienne métropole, la France, et plus particulièrement certaines régions de ce pays. Pendant les Trente Glorieuses, alors que leur composition est essentiellement masculine, elles occupent principalement des emplois industriels, d'une part dans les activités minières et textiles du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine, d'autre part dans les industries automobiles de la région parisienne (Renault à Billancourt et à Flins) et du pays de Montbéliard (Peugeot). Depuis les restructurations industrielles des années 1970, l'émigration s'est diversifiée professionnellement et économiquement. Les migrants ont développé des activités commerciales, dans l'épicerie de quartier, dans des activités de services ; et leur répartition socioprofessionnelle n'est plus aussi typée qu'auparavant. Géographiquement, la diversification s'est faite au plan régional et national. Dans le pays traditionnel de destination, les régions de destination des migrants maghrébins sont plus diverses, avec une place accrue dans les régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur), et dans certaines villes moyennes.

Certains migrants se dirigent désormais également vers d'autres pays de la Méditerranée européenne. Même si la France apparaît toujours comme la première destination des émigrés maghrébins, l'Italie et l'Espagne ont pris, depuis les années 1990, une place croissante, tandis que, plus au nord, la Belgique reste une importante destination. Selon des données estimées, un relatif phénomène de proximité s'exerce. L'Espagne est devenue un nouvel espace d'émigration important pour les Marocains dont les côtes sont à 14 km de cette terre européenne. En outre, devant les mesures restrictives prises par les consulats européens, de plus en plus de jeunes, parfois encouragés par des passeurs, tentent la traversée du détroit de Gibraltar, parfois sur des embarcations de fortune. Mais le voyage peut aussi se terminer au fond de la mer, devant les autorités judiciaires ou à la morgue.

Selon une logique semblable à celle de l'émigration marocaine, les Tunisiens privilégient, après la France, l'Italie proche. Mais les flux algériens vers l'Espagne et l'Italie apparaissent négligeables, ce qui signifie que l'ancienne métropole conserve une place privilégiée dans les destinations de l'émigration algérienne.

Figure 3 : Proportion de la population de nationalité méditerranéenne dans des pays de l'Union européenne

pays	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni
date	1.1.2000	1.1.2000	1.1.2000	RGP 1999	1.1.1998	1.1.1999	1.1.2000	1.1.1999
Pop. étrangère totale	7 343 591	897 110	801 329	3 263 186	165 444	1 116 394	651 532	2 281 000
Pop. étrangère méditerranéenne	59,2 %	65,9 %	31,7 %	54,4 %	24,8 %	42,3 %	44,5 %	17,9 %
Afrique méditerranéenne	0,0 %	15,1 %	21,7 %	35,1 %	5,0 %	21,6 %	19,2 %	1,9 %
<i>Algérie</i>	0,0 %	0,9 %	1,2 %	14,6 %	0,1 %	0,9 %	0,1 %	0,6 %
<i>Égypte</i>	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	4,0 %	2,7 %	0,4 %	0,3 %
<i>Libye</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %		0,4 %	0,2 %	0,0 %	0,3 %
<i>Moroc</i>	0,0 %	13,6 %	20,2 %	15,4 %	0,3 %	13,2 %	18,4 %	0,6 %
<i>Tunisie</i>	0,0 %	0,5 %	0,1 %	4,7 %	0,2 %	4,5 %	0,2 %	0,1 %

pays	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni
Europe méditerranéenne	30,0 %	42,7 %	9,6 %	12,4 %	14,4 %	19,3 %	9,5 %	13,0 %
Albanie	0,2 %	0,0 %	0,0 %		3,7 %	8,4 %	0,1 %	0,3 %
Croatie	2,9 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	1,3 %	0,2 %	0,0 %
France	1,5 %	12,0 %	5,4 %		3,1 %	2,4 %	1,9 %	3,8 %
Grèce	5,0 %	2,0 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	1,2 %	0,8 %	1,1 %
Italie	8,4 %	22,3 %	3,7 %	6,2 %	3,3 %	0,0 %	2,7 %	4,1 %
Malte	0,0 %	0,0 %	0,0 %		0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,4 %
Slovénie	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %
Espagne	1,8 %	5,1 %	0,0 %	5,0 %	0,2 %	1,2 %	2,6 %	2,1 %
ex-Yougoslavie (a)	10,0 %	1,2 %	0,3 %	0,9 %	3,9 %	4,6 %	1,1 %	1,2 %

(a) Selon les pays, cette rubrique s'intitule « République fédérale de Yougoslavie » et « ex-Yougoslavie » (c'est-à-dire la Yougoslavie dont l'existence a cessé en 1991), comme en Allemagne et au Royaume-Uni, ou « République fédérale de Yougoslavie » (soit la Serbie, le Monténégro et le Kosovo) dans les six autres pays.

Quant au pays le plus peuplé d'Afrique méditerranéenne, l'Égypte, il se trouve quasiment absent des flux migratoires Sud-Nord. La tradition migratoire égyptienne est récente et a privilégié les pays arabes producteurs de pétrole. Il n'y a donc guère de réseaux migratoires vers l'Europe, même si deux espaces semblent des destinations de l'émigration Sud-Nord, très modestes compte tenu de l'importance démographique de l'Égypte. Le premier correspond au principe de proximité, puisque les deux pays accueillant une immigration égyptienne sont l'Italie et la Grèce. Selon les statistiques, la population de nationalité africaine la plus nombreuse en Grèce serait les Égyptiens (6 600 en 1998), très loin devant la seconde population étrangère africaine, celle des Éthiopiens (1 121). Le second tient à des raisons géopolitiques : il s'agit du Royaume-Uni où résident quelque 6 000 personnes de nationalité égyptienne. Mais ce chiffre est très faible par rapport à celui des résidents maghrébins au Royaume-Uni et, *a fortiori*, en France. De fait, il y aurait au Royaume-Uni davantage d'Algériens (14 000 au 1/1/1999) et de Marocains (7 000) que d'Égyptiens.

Les flux migratoires postérieurs aux Trente Glorieuses s'expliquent par des considérations économiques et politiques. Mais ils reposent également sur les facilités réticulaires permettant de contrarier les politiques étatiques. Par exemple, le cas de l'émigration algérienne est intéressant : il montre à la fois que les stratégies des pays souhaitant limiter l'accueil, comme celle des pays souhaitant limiter les départs, se heurtent aux volontés des individus. Pour décourager l'émigration, l'Algérie a pris et maintenu durant plusieurs années des dispositions strictes concernant les déménagements et le change. Lors d'un retour éventuel définitif sans transfert d'activité, il fallait verser des droits allant jusqu'à 180 000 FF pour bénéficier des avantages du certificat de changement de résidence. Les émigrés algériens venant en Algérie pour des périodes de vacances étaient astreints à un change obligatoire presque comme des touristes ordinaires. Tout cela n'encourageait guère les retours, qui ont diminué également parmi les étudiants algériens en Europe. Par exemple, pour l'année 1991-1992, seulement 7 % d'entre eux sont revenus, en raison de conditions peu favorables au retour : problèmes de logement, de salaire décent et de conditions de travail, sans parler de la violence armée qui aurait fait, selon le Président Bouteflika, plus de 100 000 morts dans les années 1990. Et lorsque les pouvoirs publics algériens ont voulu limiter l'entrée de nouveaux travailleurs en Europe, les retours se sont presque taris. Quand le déséquilibre socio-économique demeure important, il est donc presque impossible de bloquer l'accès aux candidats à l'émigration.

De même, les politiques françaises visant à freiner l'immigration algérienne ont échoué car les motifs de partir l'emportent. En Algérie, plus de trente ans de planification centralisée et de corruption ont en-

gendré une mauvaise allocation des ressources : une industrialisation capitaliste forcée et un déséquilibre dans la croissance au détriment du monde rural, déséquilibre aggravé par le maintien de la très grande dépendance de l'économie à l'égard des hydrocarbures. Aussi, dès qu'une procédure permettant l'émigration se ferme, le recours à une autre procédure s'accroît, et, dès que l'émigration légale devient difficile, les réseaux clandestins prennent le relais des circuits légaux. Les politiques de filtrage ne parviennent pas à s'opposer à la mise en place de réseaux de migrations par le biais des liens sociaux des immigrants déjà installés. En définitive, les migrants, ou les réseaux mafieux qui les exploitent, utilisent de façon intensive toutes les possibilités.

Au Maroc, les facteurs d'impulsion s'expliquent par une proportion encore grande du secteur agricole dans la vie économique, et par les fragilités de ce dernier en raison des aléas climatiques. Donc une instabilité des conditions économiques qui donne la tentation d'émigrer.

D'autres raisons politiques expliquent l'importance de l'émigration maghrébine via la Méditerranée occidentale. En dépit de certains discours officiels ou des mesures anti-émigration prises à certaines périodes en Algérie, les pouvoirs en place ont tendance à laisser filer leurs actifs, car ils pensent que l'émigration supprime du mécontentement politique et apporte des revenus importants. Il est vrai que les transferts de revenus des émigrés tunisiens représenteraient 5 % du Produit intérieur brut (PIB), ou 60 % des recettes du tourisme. Au Maroc, leur proportion serait proche de 6 % du PIB. Concernant l'Algérie, il est difficile d'évaluer ces transferts en raison de l'importance des circuits parallèles. De telles données signifient donc des apports financiers importants, et même essentiels dans les périodes de conjoncture dépréciée. Considérant sans l'avouer qu'ils ne savent pas stimuler leurs économies pour trouver des substituts à ces transferts de revenus, les pouvoirs publics des pays maghrébins adoptent finalement une attitude laxiste vis-à-vis de l'émigration. Ils se refusent implicitement à analyser les désavantages qu'elle entraîne à travers la perte de main-d'œuvre, souvent jeune, qui n'est plus présente pour contribuer directement au développement du pays.

En outre, pendant ses retours annuels au pays où il arrive couvert de cadeaux et de biens à commercer, l'immigré affiche une réussite sociale, même si elle cache parfois bien des misères. Dès qu'il acquiert un bien immobilier dans son pays d'origine, l'immigré n'est pas seulement celui qui a réussi économiquement, mais devient un notable dont les avis sont requis. Ainsi se diffuse auprès des jeunes l'envie d'émi-

grer. D'ailleurs, des enquêtes réalisées au Maroc auprès d'enfants donnent un pourcentage assez important se déclarant aspirer à émigrer¹.

Les migrations Sud-Nord de la Méditerranée occidentale s'expliquent également par l'importance de plus en plus réduite des nombreux obstacles à l'information, en dépit des éventuelles censures instaurées dans certains pays du Sud. Par les personnes de leur famille, de leur village ou de leurs quartiers, parties à l'étranger, les jeunes sont bien informés des possibilités de formation complémentaire, d'emploi et de rémunération dans les pays de la Méditerranée européenne. Désormais les radios et télévisions étrangères concourent de plus en plus à supprimer les obstacles à l'information. La révolution de la communication a provoqué une banalisation de l'antenne parabolique, dont le bas prix est accessible même à des populations périurbaines ou rurales. Les dizaines de chaînes captables invitent à un monde de consommation sans frein, qui cultive le désir de s'expatrier. En outre les nouveaux médias, comme Internet, minimisent les obstacles à l'information.

Concernant l'émigration vers la France, elle est facilitée par une certaine connaissance de la langue française. Certes, les politiques d'arabisation ne manquent pas, tout particulièrement en Algérie, et en Tunisie depuis que le régime supporte plus mal d'être considéré comme trop autoritaire par l'Europe. En outre, l'Algérie, étonnamment si ce n'est pour des raisons idéologiques, n'est pas membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie, contrairement à d'autres pays comme l'Égypte où la pratique de la langue française est pourtant nettement moindre. Mais, dans les faits, la proportion de Tunisiens, de Marocains et d'Algériens connaissant la langue française est élevée, d'autant que l'arabisation a relativement échoué en Algérie, compte tenu de la mauvaise qualité pédagogique des enseignants recrutés à la va-vite.

Quatre décennies après les indépendances et un quart de siècle après la fermeture des frontières européennes à une main-d'œuvre peu qualifiée, le lien colonial avec la France est toujours présent dans le processus migratoire. Pour les Marocains et les Tunisiens, la France est toujours une destination populaire, mais, au contraire des Algériens, ils émigrent désormais également vers d'autres pays méditerranéens de l'Union européenne.

1. Mohamed Khachani, « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion », *Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement* (Palma de Majorque), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.

Figure 4 : Solde migratoire des pays méditerranéens avec des pays de l'Union européenne

année 1998	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Roy-Uni
solde migratoire total avec le monde	201 975	12 714	81 227		12 630	119 177	60 128	133 456
Afrique méditerranéenne	3 155	3 885	11 827		1 188	18 885	5 618	- 285
<i>Algérie</i>	537	189	678		7	1 217	239	
<i>Égypte</i>	30		87		1 105	2 734	675	- 589
<i>Libye</i>	162		25		24	39	29	304
<i>Maroc</i>	1 698	3 562	10 995		39	12 447	4 568	
<i>Tunisie</i>	728	134	42		13	2 448	107	

année 1998	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Roy-Uni
Europe méditerranéenne	- 4 772	1 310	8 002		1 920	26 959	2 717	26 331
<i>Albanie</i>	156		42		806	19 508	71	
<i>Croatie</i>	- 9 760		58		24	941	74	- 491
<i>France</i>	- 103	2 135	5 686		424	1 869	859	5 106
<i>Grèce</i>	- 3 990	- 242	65		0	526	359	12 555
<i>Italie</i>	- 2 207	- 205	2 060		263		794	6 637
<i>Malte</i>			1		0	28	8	128
<i>Slovénie</i>	- 217	11	6		3	124	26	
<i>Espagne</i>	- 3 514	- 501			27	841	- 137	2 396
<i>ex- Yougoslavie (a)</i>	14 863	112	84		373	3 122	663	

(a) République fédérale de Yougoslavie (Serbie, Monténégro et Kosovo)

année 1998	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Roy-Uni
Asie méditerranéenne	4 697	32	268		401	1 078	5 451	2 243
<i>Chypre</i>		6	7		10	3	8	1 981
<i>Israël</i>	- 14	- 10	67		31	118	231	- 180
<i>Liban</i>	135	36	51		103	122	81	- 139
<i>Palestine</i>						1		
<i>Syrie</i>	1 740		79		109	110	317	341
<i>Turquie</i>	2 836		64		148	724	4 814	240

Les cases non remplies correspondent à des données non renseignées dans les sources ou très faibles.

© Gérard-François Dumont - chiffres Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.

À l'orée du XXI^e siècle, le Maroc est le premier pays de départ des flux migratoires de la Méditerranée africaine selon les statistiques, et la France, le premier pays hôte des pays des rives européennes de la Méditerranée. Si la France est le seul à longue tradition d'immigration, l'Italie est à son tour devenue un pays d'immigration, pour les Marocains et de Tunisiens. L'Espagne commence à devenir significative pour l'immigration marocaine, mais reste moins importante que la France en dépit des courtes distances et des facilités de communication. La Grèce ne joue qu'un rôle mineur dans les processus migratoires avec la Méditerranée africaine.

La Méditerranée occidentale reste donc un champ migratoire de première importance, mais sa nature et sa géographie se diversifient. Les flux intercontinentaux Asie-Europe sont moins différenciés.

Les flux Asie-Europe

Les flux migratoires entre les pays méditerranéens asiatiques et européens se polarisent essentiellement sur les émigrations turque et libanaise.

Si les flux Sud-Nord sont, sur la longue période, les plus intenses des émigrations méditerranéennes, les flux Asie-Europe tiennent leur importance des échanges migratoires avec la Turquie. Ces échanges ne privilégient pas comme destination l'Europe méditerranéenne, mais l'Allemagne, où vivent 2 054 000 résidents de nationalité turque au 1/1/1999, soit 28 % des étrangers en Allemagne. Quant à la migration turque vers les rives nord de la Méditerranée, elle est presque exclusivement dirigée vers la France.

Contenue dans les années 1970 dans son cadre institutionnel, cette émigration turque a largement débordé depuis les années 1980 pour inclure des cadres de migration tout à fait différents. Une immigration essentiellement de travail a laissé la place à des flux migratoires non liés au travail, diversifiant le système migratoire turc.

Depuis la fin des années 1970, la migration de travail se trouve relayée par un mouvement migratoire aux fins de regroupement familial avec prépondérance du mariage. Puis deux autres motifs migratoires s'ajoutent : une migration pour des motifs politiques, d'abord à cause du coup d'État militaire du 12 septembre 1980 et ensuite du fait de la résurgence d'un mouvement ethnique kurde à partir du milieu des années 1980. Pour la période 1980-1995, les demandes d'asile politique s'accroissent et sont évaluées à 350 000 personnes. Enfin il ne faut pas omettre la migration clandestine.

La migration turque illustre à nouveau le fait que la suspension de l'immigration de travail au début des années 1970 n'ait pas marqué la fin de l'émigration méditerranéenne. L'Allemagne demeure le point

principal de destination de l'émigration turque, car la taille des communautés d'immigrés dans ce pays d'accueil exerce une forte influence sur le volume des flux. En France, les régions transfrontalières avec l'Allemagne prennent une place croissante.

Les schémas de migrations et d'installation des immigrants turcs, comme ceux du Maghreb, se sont donc modifiés dans les années 1980 et 1990, passant du séjour temporaire à une résidence volontairement ou non prolongée. Certes, il y a eu des migrations de retour encouragées par des lois relatives au retour et aux primes de retour. Mais les effectifs des retours entrant dans ce cadre sont généralement négligeables, n'ayant revêtu une certaine importance qu'entre l'Allemagne et la Turquie au milieu des années 1980.

Le Liban est le seul autre pays de la Méditerranée asiatique à exporter des migrants vers les rives européennes, la France et la Grèce étant les deux destinations les plus choisies.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les flux migratoires en Méditerranée empruntant les directions précédemment ouvertes prennent une importance croissante. D'une part, les besoins de reconstruction et les Trente glorieuses dans une France manquant de population active provoquent de nombreuses migrations de main-d'œuvre. D'autre part, la décolonisation et la question du Proche-Orient génèrent de nombreuses migrations politiques. Puis, dans les années 1970, les caractéristiques des migrations en Méditerranée occidentale se modifient profondément, des champs migratoires diversifiés et complexes remplaçant l'immigration antérieure, essentiellement de travail et masculine, tandis que les pays d'Europe méridionale membres de l'Union européenne inversent leur nature migratoire. La fermeture partielle par les pays du Nord de tel ou tel flux migratoire (restriction de l'immigration de main-d'œuvre ou de l'immigration politique) n'a guère d'effet, car se substituent alors d'autres types migratoires selon une sorte de vase communicant. L'importance des réseaux sociaux de migration influence l'ampleur, les formes, et les conditions de l'émigration, quels que soient les changements des politiques migratoires des pays de départ ou des pays d'accueil.

Dans la Méditerranée maghrébine, à la volonté initiale économique de partir, s'est ajouté un désir de s'expatrier imputable à l'internationalisation (qui donne envie de participer à la société de consommation), aux échecs structurels (particulièrement en Algérie) et à la consolidation de réseaux sociaux de migration. Ce désir se trouve en outre facilité par le développement des moyens d'information. Les pays d'émigration connaissent diverses faiblesses qui accroissent le désir d'émigrer : insuffisance de démocratie, pouvoirs trop grands de réseaux quasi claniques qui monopolisent des secteurs de l'activité éco-

nomique, restrictions à la liberté d'association, de la presse et de l'édition, manque de respect de cultures régionales...

L'avenir des flux migratoires en Méditerranée dépend de la vitalité des systèmes réticulaires en place, de la situation politique, économique, sociale et culturelle propre à chaque pays et même à chaque région de chacun des pays. Si les pays de la Méditerranée africaine s'intégraient dans un ensemble économique plus efficient, les flux migratoires deviendraient davantage des migrations entrepreneuriales, comme cela s'est constaté entre les économies intégrées des pays méditerranéens de l'Union européenne. Une telle perspective suppose de profondes réformes politiques, économiques et sociales et des évolutions dans les comportements, sans lesquelles plusieurs pays risquent de rester à la traîne de la modernisation politique et économique. Un partenariat méditerranéen pourrait modifier la nature des flux migratoires à venir, mais il suppose d'accepter de se débarrasser de nombre de pesanteurs historiques.

Recteur Gérard-François DUMONT

extrait de :

LA MÉDITERRANÉE

Ouvrage collectif
coordonné par Vincent Moriniaux

EDITIONS
DU TEMPS

2001

223

ISBN 2-84274-177-3